

composé les feux d'artifice. Sur le soir, Monsieur le Gouverneur et Monsieur de l'Isle, et tous nos Messieurs sortirent du fort, et s'en vinrent auprès de l'Eglise, au lieu destiné pour ces feux de joie. Tous les habitants de la Nouvelle-France, voisins de Québec, se trouvèrent à cette réjouissance ; les ténèbres de la nuit ayant couvert le ciel et la terre, le sieur de Beaulieu présenta un boute-feu à Monsieur le Gouverneur, qui alluma cette machine, et fit dire aux Sauvages, notamment aux Hurons, que les Français étaient plus puissants que les démons, qu'ils commandaient au feu, et que, s'ils voulaient brûler les bourgades de leurs ennemis, qu'ils auraient bientôt fait.

Le jour de la fête, notre Eglise fut remplie de monde et de dévotion, comme en un jour de Pâques, chacun bénissant Dieu de nous avoir donné pour protecteur le protecteur et l'ange gardien (pour ainsi dire) de Jésus-Christ son fils. C'est, à mon avis, par sa faveur et par ses mérites, que les habitants de la Nouvelle-France demeurant sur les rives du grand fleuve Saint-Laurent, ont résolu de recevoir toutes les bonnes coutumes de l'ancienne, et de refuser l'entrée aux mauvaises.

Le Journal des Jésuites vient encore confirmer à plusieurs reprises l'existence du même usage. "Le dix-huit [mais 1646] veille de la Saint-Joseph, entre sept et huit heures du soir, se fit le feu de joie de la Saint-Joseph. M. le Gouverneur nous vint quérir. Nous soupions ; le P. Vimont y alla, qui fit mes excuses sur quelque incommodité que j'avais. M. le Gouverneur mit le feu ; les soldats firent trois salves, et quatre coups de canon furent tirés. Il y eut aussi quelque fusée."

"Le dix-neuf, quand on sonna l'Angelus, on tira un coup de canon, et à la messe, à l'élévation, trois ou quatre, avec quelques salves de mousquets. La grande messe se commença sur les dix heures, et les vêpres ensuite.... Les complies se dirent entre deux et trois, le sermon ensuite ; puis on alla aux Ursulines faire le salut de Saint-Joseph."

L'année suivante, "on ne fit point de feu de joie comme de coutume ; j'en fus (4) une partie cause, ne goûtant guère cette cérémonie, qui n'avait aucune dévotion qui l'accompagnât, et me semblait qu'un salut en l'honneur du Saint était meilleur, comme en effet il fut fait la veille à la paroisse, et le jour aux Ursulines, où le *Hic vir despicies* fut chanté en musique etc...."

En 1649, "on refit le feu, la veille de Saint-Joseph, mais on sépara le matériel d'avec le spirituel : on fit le salut sur les

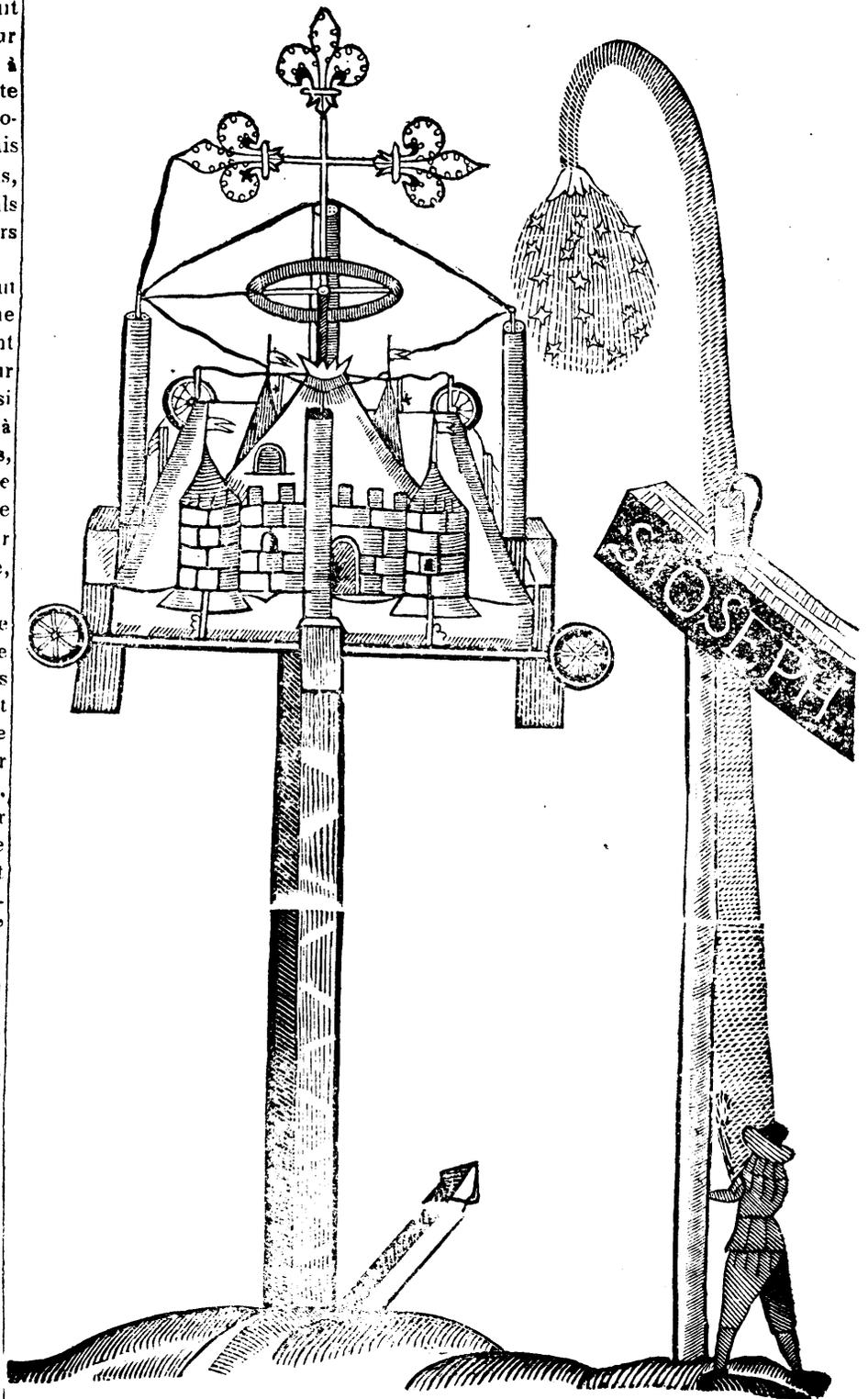
six heures, et, sur les sept heures M. le Gouverneur me vint prier de m'y trouver, (5) et voulut que j'y misse le feu ; je l'y mis."

En 1661, "il y eut trois feux le soir (nos

(5) C'est encore le même Père qui parle.

écoliers, M. Couillard et les Ursulines)."

Ces citations montrent d'abord avec quelle solennité on célébrait la Saint-Joseph, et de plus on y trouve assez souvent le titre de premier patron donné à ce Saint en vertu du choix qu'on en avait fait du temps même des Pères Récollets.



La CINQUIEME livraison du
GRANSONNIER
DES COLLEGES
MISE EN MUSIQUE

est en vente au Bureau de l'Abeille et
chez quelques libraires.

CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abeille paraît autant que possible une fois par semaine. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. payable l'avance. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abeille.

GEORGES ROY, Gérant

(4) C'est le P. Jérôme Lalement qui parle ici.